

Der Uebersetzer von AH 29/102 nennt als Ausstelldatum fälschlicherweise den 12. Februar.

AH 60, 44-45

27

1654 Februar 27., Paris

A

NEUIGKEITEN, WIE SIE [GARDEHPTM. HEINRICH II.] ZURLAUBEN [DEM ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN ZUGEHEN LIESS¹

-
- "- Les advis de la haye du 19^e du Courant nous marquent qu'il arriva le 15 un Courier de nostre [gemeint der Provinz Holland] deputez [vermutlich Hieronymus van B e v e r n i n g k gemeint] quj est en angleterre quj demande les lettres de Creances et prie qu'on envoie au plustost un ambassadeur avec la Ratiffication & quj ait ordre de Congratuler sa nouvelle altesse [Lordprotektor Oliver C r o m w e l l gemeint]
- que les Estats Generaulx [d.h. die Generalstände der Generalstaaten] sont fort presses par la holande sur le sujet de Gueldre & Groningen quj ne veulent point ratifier les autres provinces ayant porté des Clauses dans leurs ratification en Consideration de la france & du prince [W i l - l i a m III.] d'orange;
 - que l'Ex de[?]² a ce matin protesté contre le traicté & demande de faire le prince [William III.] premier noble de holande encor qu'il soit mineur. Il partj vendredy avec sa Mere [Maria S t u a r t] à Cause de quelque maison quj sont Infectée de la maladie [wohl die Pest gemeint?] dont les Medecins nous menacent fort, que c'est une chose Inouie qu'il n'ait point fait froid cest hyver en holande
 - que l'Envoyé des Cantons [prot.] des Suisses [Johann Jakob S t o c k e r] arriva hyer apres avoir passé par l'angleterre [- wo er vom 15. April 1653 bis zum 25. Januar 1654 akkreditiert war -], & offert la Mediation entre les deux republicues et qu'il rapporte que Cromvel luy a dit qu'il ne conviendroit pas de tous ce quj c'estoit passé a Gravesande [=Gravesend] avec noz deputez³
 - Celles de londres du mesme Jour que nous attendons la ratification des provinces unies pour la paix, le s^r [Hieronymus van] Bernding [=Beverningk] quj a apporté Jcy celles des Estats Generaux & des provinces de holande &

de frize [=Friesland], se faisant fort que les autres envoyeroit Jcy en bref leurs deputez pour cest Effect

- Cependant nostre [gemeint Englands] flotte est partye de la pointe de St^e. helene avec 50 vaisseaux sous le General Pentz [=William Penn?] quj l'a divise en 3 escadres & sy proche l'une de l'autre qu'elles se peuvent Joindre en une heure au cas que les Ennemis [die Holländer] paroissent en mer [Atlantik]
- que le General [Robert] B l a k e la va Joindre avec 20 Navires quj doivent estre fortifié de plusieurs autres qu'on Equipe en divers lieux
- Celles de Bruxelles du 21 du Courant, que les longeurs[!] ont faict eschaper au sieur [le Maréchal de France, Abraham] f a b e r [t] le succes [des von ihm im Laufe des nämlichen Jahres belagerten und eingenommenen] ... Stenay. du quel lieux [Louis II de Bourbon] le prince de C o n d é a tiré la Garnison francoisse [- Fronde! -] a la place de laquelle il y a mis un regiment flamand quj obeira au ... [Oberst Nicolas Bouton, Comte] de chamillj [=C h a m i l l y], Et a faict tirer a quatre chevaux le Chirurgien major quj estoit le conducteur de tout l'Entreprise, deux autres ont eux aussj la teste tranchées a Namur, et un quatriesme quj à esté pendu.
- Que l'electeur de Brandebour[g] [F r i e d r i c h W i l h e l m] envoie 4000 homme a celui de Cologne [M a x i m i l i a n H e i n r i c h v o n B a y e r n] et a demandé passage au Conte [Albert?] de B e r g u e [s]
- Que ce quj a retardé la marche des francois est la Difficulté que les liegeois [gemeint das Bistum Lüttich] ont faict de leurs donner Bouillons, huy & Dinant pour favoriser leurs entrée & leur servir de retraicte dans le pays.
- Que le Conte de G a r c e i n Marechal de Camp passe la meuse avec le Corps qu'il commande d'observer les francois et qu'une partye des troupes du prince [de Condé] a le mesme desseïn, et que le sujet quj a sy fort ayg-rj le duc [C h a r l e s IV] de lorraine contre ... l'Electeur [von Köln, Maximilian Heinrich von Bayern, der gleichzeitig auch Bischof von Lüttich war] est de ce qu'il a confisqué la terre de Saucourt⁴ sur le refus faict ... [au] duc de luy en faire recognoissance est ce quj l'a obligé de mettre le pays de Liege [gemeint das Bistum] au pillage.
- Que le Conte vagnj [=Jean-Ferdinand de Pottiers, Comte de W a g n é e]⁵ envoyé par le Ca[r]d. [Jules] M [a z a r i n] doit Conclure la ligue offensive & deffensive entre les francois & les liegeois

- Celles de Toulouze du 18. que les Deputez son party de la Chambre de Cas-
tre[s] pour se plaindre de l'attentat de nostre parlement au Conseil [d'Etat]
quj ne voulu point faire droit sur le renvoy demandé par le Baron de
L e r r a t,
- Celles de perpignan du mesme Jour que le Marquis [Charles] de la farre
[=F a r e] Gouverneur de Rozes [=Rosas] est mort d'une maladie dont il fut
surpris prez de Lyon venant en cour.
- Celles de nantes du 24. que le Marechal [de France, Charles de la Porte,
Marquis] de la M e [i] l l e r a y [e] est party lundy avec toutes sa fa-
mille, et qu'il a rejetté sur son filz [Armand-Charles de La Porte, duc de
La Meilleraye, puis (1661) Duc de M a z a r i n] la cause des delais et de
l'indifference qu'il a tesmoigne en la recherche d'une [- nämlich Maria
M a n c i n i, die 1661 Lorenzo Onofrio C o l o n n a heiratete -] des
Niepce de S.E. [des Kardinals Mazarin] qu'il se presse pour aller recevoir
en sy grand honneur et pour faire alliance dans une famille quj faict fleu-
rj[r] les lis & quj se va rendre extremement Considerable
- Que le Conseil [d'Etat] se trouve extremement embarrassé dans la suppression
des esleus, il se faict tous les Jours des propositions pour le reglement
de ceste affaire, et plus on cherche d'expedient & plus aussy se trouve[-t-]
il de difficulté, le Grand peuple d'officiers faict des offres & ... [s'est]
obleiger au payement des Tailles sans qu'il soit besoing de les mettre en
party, et qu'on espere trouver quelque moyen pour ne les pas jeter dans le
desespoir
- Que le depart precipité & a heure Jndue du Marechal [de France, Charles de
Monchy, Marquis] d'h o [c] q u i n c o u r t a donné occasion à quelque
uns de dire que c'est pour avoir parle avec trop de liberte des affaire du
temps, d'autres asseurent que c'est l'appresension[!] qu'il à eu qu'on ne
l'obligea de changer ses Gouvernemens de peronne & de ham, avec ceux d'ar-
[r]as [- von wo Jean de S c h u l e n b u r g Gouverneur war -] & de
Bapaume.
- Que l'Indisposition ou la Goute de S.E. [des Kardinal Mazarin] faict diffe-
rer le voyage du Roy [L u d w i g XIV.] a versaille & St. Germain en laye,
au retour duquel on travaillera Jncessamment au procez du prince de Condé,
les huissiers quj ont esté faire les proclamations a peronne estant arrivé
ce quj obligera [Armand de Bourbon] le prince de C o n t y d'aller a Fon-
tainebleau ou la Cour faict estat de passer les festes [- Ostern -] pour de

la aller a Rheims ou le sacre [von Ludwig XIV.] se doit faire le Jour de quasimodo [12. April]

- Q[u.]hyer dernier feburier [Marie de B r a n c a s] la Marquise [=Dame] d'Ampus [Gattin von Henri de Castellane, Marquis d'A m p u s] fut au devant de [Françoise de Lorraine] la Duchesse de ... [M e r c o e u r] & a voulu commencer le grand Cortege quj la doit conduire Jusque au bel appartement qu'on luy à preparez a ... l'hostel de vandosme [die Mercoeur war die Gattin von César de V e n d ô m e] qu'on Croix que les soeures [Laura Margharetta und Hieronyma M a z a r i n] & les Niepces [Anna Maria und Laura M a r t i n o z z i sowie Laura, Olimpia, Maria Anna, Maria und Hortensia M a n c i n i] de S.E. [des Kardinals Jules Mazarin] se doivent dellasser quelque Jour a villeroy⁶ & reprendre leurs embonpoint
- Que [Madeleine] la Dame de B o r d e a u x va trouver son Marj [Antoine de B o r d e a u x, den franz. Ambassadoren in England] avec grand train et des pages pour soustenir l'esclat & la dignitez de l'Ambassade & travailler a l'accommodement sy desiré entre le Roy [Ludwig XIV.] & le protecteur de la grande Bretaigne [Cromwell], ou il a paru de grand prodiges par quatre fois en un Jour, que le reflux à este sy grand dans la Tamise qu'il a presque remonté Jusque a sa source, & a renversez deux Temples & plusieurs autres edifices;
- Un Comette c'est[!] monstré sur la ville de londres, et un spe[c]tre c'est presenté a un artisan quj luy a annoncé la perte de son conquerant et la ruyne de son empire, quj paroist neantmoins sy bien establj qu'il n'y a que le Ciel & l'inconstance de la fortune quj le puisse esbranler."

- 1) Von Heinrich II. Zurlauben stammt bloss die auf Blatt 47^V angebrachte Dorsualnotiz: "Zurlouben".
- 2) Leiden = Leiden[?]
- 3) Sind damit die im Januar 1654 über Gravesend in die Heimat zurückreisenden Gesandten der Generalstaaten - Allard Pieter J o n g e s t a l, Willem N i e u p o o r t, Hieronymus van B e v e r n i n g k und Paulus van P e r r e - gemeint?
- 4) Unklar, welches der beiden bei Doisy/France II 1004 angegebenen Oertlichkeiten damit gemeint ist.
- 5) s. Renaudin/Fabert 309ff. sowie Repertorium I 219 (Ambassador Frankreichs beim Kurfürstentum Köln).
- 6) Doisy/France II 1100 nennt deren 5, unklar, welches gemeint ist.